

Rapport au Conseil communal de la ville de Pully

de la commission chargée d'étudier le préavis n° 01-2012 - Ponts CFF Tirage, Prieuré et Château-Sec

Crédit demandé : CHF 2 936 000.-

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N° 1 – 2012 s'est réunie le 25 janvier 2012 à 18h00 dans la salle de conférence du bâtiment communal Damataire 13. Elle était composée de MM Léopold Cordey, Frank Ducret, Jean-Marc Duvoisin, Philippe Weber, en remplacement de Lilian Geoffroy, Pyrame Jaquet, Steve Marion, Eugène Roy, en remplacement de Louis Schneider, Pierre Zappelli, et Alexis Bally, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par MM Marc Zolliker, DTSI et Martial Lambert, DUE

Assistaient également à la séance :

- Pour les CFF : M. Luce
- Pour le bureau d'ingénieurs Monod-Piguet, mandaté par les CFF : M. Tappy
- Pour les services communaux : Mme Marie-Claude Vaney, Secrétariat DTSI, qui a rédigé les notes de séance, MM Balsiger, chef de service DTSI, Berdoz, Chef d'exploitation DTSI, Levet, Chef de projet DTSI, ainsi que MM. Daucourt, chef de service DUE et Maradan, Adjoint au chef de service DUE.

Au nom de la commission, je les remercie pour leur disponibilité et pour les réponses détaillées à nos questions.

Objet du préavis

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la ligne de chemin de fer dite du Valais, les CFF ont l'intention de mettre en circulation des trains à deux étages dès le prochain changement d'horaire, soit fin décembre 2012.

A Pully, trois ponts devront par conséquent être surélevés : au Château Sec, à l'av. du Tirage et à l'av. du Prieuré.

Le présent préavis porte sur une demande de crédit de CHF 2 936 000.- pour les travaux liés à ces opérations de surélévation.

Présentation et discussion générale

Une présentation des différents aspects du projet est effectuée successivement par les représentants de la Municipalité et des CFF.

Pour l'essentiel, les responsables du projet, du côté de la commune, expliquent leur choix de ne pas se contenter de la solution minimale, qui aurait consisté à juste surélever les ponts, mais à considérer la contrainte imposée par les CFF - donc par l'intérêt général demandant une adaptation des infrastructures de transport – comme une opportunité d'améliorer la qualité de l'espace public à Pully.

La présentation est complétée par une projection « power point » montrant, entre autres, à quoi ressembleront les futurs ponts.

Les compléments d'explication suivants sont apportés au cours de la discussion générale :

- Suite à une très forte demande des usagers qui voyagent debout dans les trains entre Lausanne-Vevay et vu que le trafic doublera dans les 20 prochaines années, il est

indispensable de remédier à cette situation, à savoir d'introduire des trains à 2 étages, dès le changement d'horaire, soit à partir de décembre 2012. Jusqu'en 2015, les trains feront l'aller-retour jusqu'à Vevey. Il est prévu de faire circuler ces trains jusqu'à Brigue à l'horizon 2018. Les trains « grandes lignes », sans arrêt à Vevey, continueront à circuler comme maintenant.

- L'approche globale du centre de Pully ne fait pas partie du présent préavis. De nombreuses études ont été effectuées ou sont en cours (Gare, secteur de la Clergère, PPA Tirage-Gare). La Municipalité envisage d'informer, cette année encore, les Pullyérans des futurs projets.
- La part des coûts à la charge de Pully est liée aux avantages procurés par les différents aménagements urbains prévus en plus de la « solution minimale » consistant à juste surélever les ponts. En ce qui concerne l'adaptation des réseaux publics (eau, électricité, éclairage public), les frais sont entièrement à la charge de la commune. L'adaptation du réseau de téléphonie est prise en charge par Swisscom.
- A une question sur la possibilité d'un subventionnement des aménagements urbains (mobilité douce entre autres) par le PALM, il est répondu que de bien meilleures conditions ont été offertes par les CFF, lesquels se sont révélés de très bons partenaires dans le présent projet.
- Un membre de la commission signale que la couverture de la gare (existante depuis 20 ans) a été conçue pour le gabarit des trains à 2 étages et même d'une 3^e voie.

Discussion par objet

Résumé des compléments d'explication et remarques formulés en cours de discussion.

Pont du Tirage

- Le giratoire situé au bas de l'av. du Tirage est maintenu. En principe, le futur projet PPA Tirage-Gare n'entraînera pas une modification de la circulation dans la partie inférieure de l'av. du Tirage.
- Concernant un éventuel double sens de circulation à l'av. du Tirage, il est répondu que cette option reste possible mais qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise quant au schéma global de circulation au centre de Pully. Des études sont en cours.

Pont du Prieuré

- Cette partie du projet est saluée comme devant apporter un réel plus à l'attrait de Pully.
- **Après** les travaux relatifs aux 3 ponts, les pompiers, ambulances et voirie pourront, si cela s'avérait nécessaire, passer sur le Pont du Prieuré, passage à ne pas considérer comme un raccourci car si celui-ci est emprunté par des piétons, les véhicules d'urgence devront patienter.
- Au sujet de l'aménagement de la rampe : un membre de la commission suggère la création d'escaliers de part et d'autre du pont, pour faciliter l'accès à ce pont sans devoir retourner au début de la rampe. Cette suggestion reçoit l'appui de la commission.
- La partie nord de l'av. du Prieuré sera aménagée de manière provisoire, pour une période d'une dizaine d'années, en attendant l'aménagement de la place de la Clergère.

Pont du Château Sec

- L'aménagement n'impliquera pas de changements dans les sens de circulation. Il améliorera la visibilité, notamment pour les véhicules en aval du pont, côté av. des Deux Ponts.
- Concernant les containers à verre enterrés : ils présentent 2 avantages. A l'heure actuelle, si le compartiment comprenant le verre brun est plein, il est obligatoire de vider l'entier de la benne même si les autres compartiments (verre vert et blanc) ne sont pas complètement remplis. Par contre, les containers à verre enterrés sont vidés séparément, en fonction de leur taux de remplissage. De plus, ces containers sont moins bruyants et plus esthétiques que les bennes métalliques. Les riverains de cet « écopoint » ont fait part de leur satisfaction quant à ce futur changement. Aucune demande de déplacement de l'écopoint n'a été formulée par ces derniers.

Gestion du trafic

- Il y aura une régulation des feux à la suite du détournement de la circulation par le giratoire de Reymondin, puis la montée de l'av. de Lavaux et du ch. de Rennie. Des études de circulation ont été entreprises et en partie reflétées dans le préavis. Elles étaient annexées aux dossiers de mises à l'enquête et sont consultables à la réception de la Direction.
- Un test a été réalisé le 8 novembre 2011 par les TL avec un bus articulé durant une heure afin de calculer le temps de parcours entre le giratoire de la Gare et la pl. de la Clergère (voir page 44 du préavis). Ce test confirme le résultat des études élaborées par le bureau d'ingénieurs trafic RGR.
- Selon les simulations réalisées aux heures de pointe, aucun des carrefours (Clergère, Reymondin, Ramuz et Tirage) ne sera chargé au-delà de sa capacité (charge prévisible : entre 70 et 85% de cette capacité). L'étude démontre que le « point noir » reste le carrefour de la Damataire-Nord, où on est proche de la saturation.
- La police pourra intervenir au niveau de la gestion du trafic, à partir de la centrale ; la signalisation sera adaptée au trafic.

Financement et demande de crédit.

- Vu le planning très serré, le personnel communal assume et assumera des prestations importantes sur une courte période. Les prestations liées à l'eau potable seront externalisées. Les offres chiffrées et détaillées apparaissent déjà dans la demande de crédit.

Procédures cantonales, traitement des oppositions et observations

- Ce projet, comme tous les autres projets importants, a été examiné par le Canton qui n'a pas émis de remarque particulière quant aux documents fournis. De plus, un délégué à l'environnement du Canton a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de réaliser d'autres études (étude d'impact, etc.). Me Journot a également corroboré les avis émis par le Canton.
- Coop, un des principaux opposants, a retiré son opposition, Pully s'étant déclarée prête à discuter des points soulevés.

Votes

Enfin, convaincue par le projet et satisfaite des explications, c'est à l'unanimité que la commission accepte l'ensemble des conclusions du préavis (y compris la levée des oppositions) et recommande au Conseil communal d'en faire autant.

Pully le 2 février 2012

Le rapporteur : Alexis Bally

C'est à l'unanimité que les commissions des finances et de l'urbanisme (pour l'aspect urbanistique) préavisent favorablement cette demande de crédit.